

Présentation du SI-Amiante

Volet diagnostiqueurs

mars 2023





**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS SUPPORTS

CRÉATION DE COMPTE ET DÉPÔT DES RAPPORTS



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction

Références réglementaires

- **Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016**

→ Mise à disposition du public des résultats d'exploitation des données, de façon dématérialisée

- **Plan d'actions interministériel amiante (PAIA) 2016-2019**

→ Mise en place d'un SI répondant à cet objectif

- **Arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante**

→ Prévoit l'utilisation du SI-amiante à partir du 1^{er} avril 2021

Références réglementaires

Deux types de rapports à transmettre par les diagnostiqueurs (R. 1334-23 du CSP) :

- **Rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A N=2 et N=3**

→ À destination des préfetures

→ Leur permettent de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations du diagnostiqueur par le propriétaire

A transmettre sous 15 jours suivant la transmission du rapport de repérage au propriétaire

- **Rapports annuels d'activité**

→ A destination des ministères chargés de la santé et de la construction

→ Fournit des données pour orienter la politique publique de l'administration en matière d'amiante

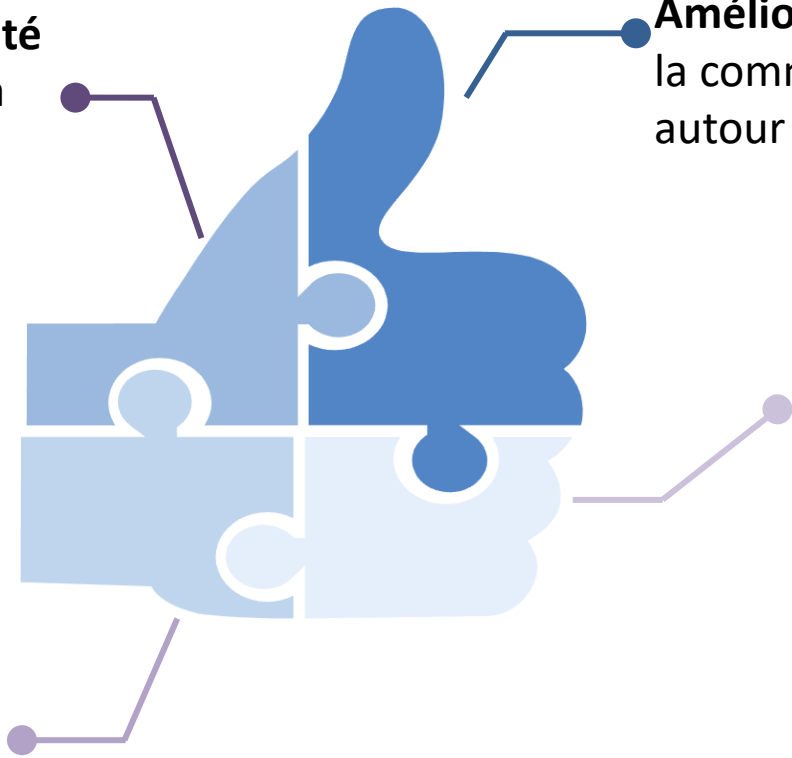
Objectifs du SI

- ✓ Etablir un état du parc bâti
- ✓ Rendre compte des actions de repérage
- ✓ Valoriser toute une branche professionnelle

Garantir la qualité des données via des contrôles de cohérence

Améliorer le pilotage et la communication autour de l'amiante

Faciliter la saisie et le traitement des données : Plateforme unique – ergonomie intuitive



Centraliser et sécuriser les données

Les acteurs

Organismes certificateurs

- Garantissent un référentiel à jour et fiable des diagnostiqueurs



COFRAC

- Garantit un référentiel à jour et fiable des laboratoires préleveurs et compteurs



Diagnostiqueurs

- Déposent le rapport annuel et les rapports MLAD
- Reçoivent un accusé de réception
- Téléchargent un avis de dépôt pour le rapport annuel



Laboratoires préleveurs et compteurs

- Déposent un rapport annuel compteur
- Déposent un rapport annuel préleveur
- Reçoivent un accusé de réception
- Téléchargent un avis de dépôt

Préfectures

- Reçoivent une notification dès le dépôt d'un rapport MLAD
- Transfèrent le dossier à l'agent compétent pour le traitement des rapports MLAD



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Création de compte et dépôt des rapports

Activer son compte

- Création des comptes diagnostiqueurs par SI-amiante à partir de l'annuaire alimenté par les OC, disponible sur *data.gouv.fr*
→ Importance de transmettre une adresse mail à jour aux organismes certificateurs
- Lorsque le diagnostiqueur est enregistré dans l'annuaire, il reçoit un e-mail pour activer son compte

Le lien reste actif 2 mois → contacter si-amiante@sante.gouv.fr pour obtenir un nouveau lien

Télédéclaration

1

Se connecter sur
SI-Amiante et
déposer
directement ses
rapports

OU

2

Connecter son
logiciel métier au
SI-Amiante



→ Tutoriel disponible sur les comptes
SI-amiante des diagnostiqueurs



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation des documents supports

Documents supports

- Tutoriels
- Manuel d'utilisation
- FAQ
- Notice pour remplir le rapport annuel d'activité

Ressources

FAQ SI-amiante

[FAQ SI-amiante diagnostiqueurs.pdf](#)

Notice de renseignement du rapport d'activité

[Notice renseignement RA diagnostiqueurs_dec2022...](#)

Aide vidéo - Interfacer son logiciel métier à SI-Amiante

<https://youtu.be/B72caQluVR4>

Aide vidéo - Déléguer le dépôt de ses rapports à un responsable suppléant

<https://youtu.be/jlC-dmsskPg>

Aide vidéo - Déposer ses rapports

<https://youtu.be/QvYqC2uv5Tk>

Aide vidéo - Déclarer une absence d'activité

https://youtu.be/a682Ea_GVLQ

Manuel d'utilisation SI-amiante

[Manuel d'utilisation SI-amiante.pdf](#)

Pour toute demande d'accompagnement : si-amiante@sante.gouv.fr